

Image not found or type unknown



Droit préemption urbain / notification

Par **Id38**, le **21/10/2013 à 11:38**

Bonjour, rnje souhaiterais savoir si dans le cadre de l'exercice du DPU par la commune, la notification à l'acquéreur et à la DDT sont obligatoires?rnMerci pour vos réponses